

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune du Parc Régional du Vexin
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de Marines

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014

En 2014, le 24 novembre, le Conseil Municipal ayant été dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. TROTET André, Maire de Neuilly-en-Vexin.

Date de convocation : 17 novembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 11 (Présents : 8 - Absents : 3)

Étaient présents :

Mmes : Michèle VALDELIEVRE, Martine GERBER, Claire ROZIER,

MM. : Laurent BOISSY Antonio DA COSTA, Michel JAMET, Thierry PLECQ, André TROTET

Absents avec pouvoir : M. Philippe CAPRON, pouvoir pour M. André TROTET

M. Frédéric MARCHAND, pouvoir pour M. Laurent BOISSY

Mme Laurence DACQUET, pouvoir Pour M. Thierry PLECQ

Absent : Néant

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élue secrétaire : Mme GERBER Martine.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2014.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 5 novembre 2014. Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire le soumet au vote. Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 5 novembre 2014.

2. DELEGATION DU MAIRE POUR SIGNER LE CONTRAT AMO AVEC LE CANDIDAT RETENU

Le Maire informe les membres du Conseil que 5 candidats ont répondu à l'appel d'offre pour l'Assistance Maîtrise Ouvrage de la mise en œuvre de l'assainissement collectif dans la commune de Neuilly-en-Vexin. Les dossiers de candidature ont été étudiés par Madame Valérie Terram du Conseil Général qui a ensuite présenté une synthèse des résultats.

La note attribuée à chaque candidat dépend pour 40% du prix proposé et pour 60% de l'aspect technique. Suite au dépouillement des offres par les services du Conseil Général, la commune a la possibilité de demander des informations complémentaires aux 5 candidats. En accord avec les membres du Conseil, un questionnaire sur les point A4, A6 et B2 va être envoyé à ces candidats avec une demande de réponse sous 5 jours.

Une fois que les résultats seront connus, le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer un contrat d'Assistance Maîtrise Ouvrage avec le candidat retenu.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, autorisent le Maire, Monsieur André Trotet, à signer le contrat d'Assistance Maîtrise Ouvrage avec le candidat retenu.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Réunion PLU le jeudi 4/12 à 19h pour les membres du Conseil
- Fête de Noël : l'organisation se passe bien
- Site internet : le Maire demande aux conseillers de visiter d'autres sites de communes ou de la CCVC pour donner leur avis sur la construction du futur site de Neuilly-en-Vexin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.